

CM ELEC rue de l'Invasion 1340 OTTIGNIES info@cmelec.eu	Référence(s) :	Installateur (Nom, Prénom, TVA) :
	Pollet 13277P133	CM ELEC BE0473801250

PE 207

Rapport relatif à : **INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION**

Effectué à : **Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Le : **02/02/2026**

Identification de l'installation

Client :	
Adresse :	Place de l'Angélique 43 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
Tél n°:	
Type d'installation : Inst. élect. dom. ancien RGIE (8.2.2.)	

Type de visite

Visite de contrôle (6.5.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Maison Description : Maison compteur exclusif nuit
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) : 0 Puissance nominale : 0
Onduleurs :	Nombre(s) : 0 Type : N° série(s) : Puissance AC max : 0
Batterie domestique :	Organisme Agréé : Date :
	Rapport de contrôle : N°
	Possibilité fonctionnement en ilotage :
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel : Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :
Distributeur d'électricité :	ORES Assets Code EAN : Non communiqué
Compteur : Marque & Type :	Contigee G14Y N° série : 14649558
Tension : 3 X 400 V + N	AC ☒ DC ☐ Intensité max (A) : 32
Type d'électrode : Boucle	Résistance de dispersion Ra : 19,9 ohm

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☒ Plan de position ☒ Conformément : Ok
Implantation des tableaux, accès au matériel :	Ok
Piscine (7.2) : Absente	Sauna (7.3) : Absent
Type de câble d'alimentation : Type : EVAVB	Section L : 16 mm² + N : 16 mm² + PE : 35 mm²
Protection générale : Marque & type : Vynckier series GI	
Surintensité : 32	A Courant court-circuit : 320 A Pouvoir de coupure : 10 kA
Sectionneur général : Type : Merlin gerin ID	Nombre de pôles : 4 lthe Courant thermique nominal : 40 A
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 1 N° de circuits terminaux : 5

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel			= 300 mA Présent (4.2.4.3.b) ☒	Espaces humides = 30 mA Présent (4.2.4.3.c) ☐
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés	
40	3000	0,3	Différentiel général	
Continuité connexions PE : Ok				Bouton test : N/A
Injection courant défaut : N/A				Protection contre le contact indirect : Suffisante

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé ☒	Métallique(cl1) ☒	Plastique (cl2) ☐	Ouvert ☐		
	Paroi arrière non hygroscopique ☐					
Lignes	Fils ☒	Câble ☒	En tube ☒	Apparent ☐	Encastré ☒	Enterrés ☐
	Extérieur ☐	Autre ☐				
Appareils	Éclairage ☐	Prise de courant ☐	Avec terre ☐	Sans terre ☐		
	Matériel (poste) fixe ☒		Matériel mobile ☐			
Contact impossible par :		Isolation (4.2.2.1b) ☒	Enveloppes (4.2.2.1.c) ☒			
Protection contre le contact direct : Suffisante			État du matériel fixe et mobile : Ok			

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6

Appareil : Norma UNILAP 100 ☐	Kyoritsu 3243 ☐	Metrel 61557 ☒	Mxtra ☐	Autre ☐
Connexions démontées :	/			
Résistance d'isolement : Ri	1000	Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm)	Ri :	Ok
Mesures non exécutées aux circuits :	/	Mesures trop faible du type de circuit :	/	

Infractions

Néant

Remarques et/ou notes

Néant
Le demandeur nous a informé que l'application de la sous-section 6.5.8.1.3 est d'application.

Conclusions

L'installation est conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019, à l'exception des remarques citées ci-dessus.

Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel est plombé.

L'installation doit être revérifiée avant le **02/02/2051**

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Précédent rapport n'est présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

L'inspection visuelle se limite aux zones facilement visibles et accessibles. Les zones dissimulées telles que les faux plafonds, les murs creux, les puits, etc., sont exclues de notre inspection.

Ce rapport contient 4 pages de rapport + 4 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	BA	4	40/0,3	Merlin Gerin	ID	3000	A	VOB	16	Différentiel général
1	V	2	10	Gardix	12-U	3000	/	VOB	1,5	Télerupteur
3	W/X/Y	2	20	Gardix	22-U	3000	/	VOB	2,5	Convecteurs
Pouvoir de coupure : 3000 ☒ 1500 ☐ autre ☐										
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 5 Nombre de circuits dédié : 0										
In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Ok Section des conducteurs de protection suffisante : Ok										